



Jeudi 22 mars 2012

Dossier de presse

**Livre blanc 2012 du contrôle du tabac en France
Interpellation des candidats à l'élection présidentielle**

**Retrouver ce dossier de presse sur notre site internet :
www.alliancecontreletabac.fr**

SOMMAIRE

Communiqué de presse	page 3
Interpellation des candidats à l'élection présidentielle : 3 semaines pour s'engager	page 4
Contexte	page 5
Méthodologie	page 7
Le Livre Blanc et la CCLAT	page 10
Présentation de l'Alliance contre le tabac	page 12
Composition de l'Alliance contre le tabac	page 13



Paris, le 22 mars 2012 – L'Alliance contre le tabac présente ce matin, à la Représentation du Parlement européen en France (288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris), les recommandations de son Livre Blanc. Sur la base de plus de soixante contributions et auditions, l'association propose une charte d'engagement destinée aux dix prétendants à la fonction de chef de l'Etat. L'objectif est de mettre à l'agenda des candidats ce thème prioritaire de santé publique.

Cette charte repose sur **10 engagements forts** :

1. Une mission parlementaire permanente de l'application de la CCLAT et plus particulièrement de l'article 5.3
2. Une mobilisation efficace des corps de contrôle
3. Une utilisation de la fiscalité comme outil de santé publique
4. Un financement pérenne du contrôle du tabac
5. Un financement pérenne des traitements de la dépendance au tabac
6. L'instauration de mesures nouvelles efficaces et peu coûteuses : paquet neutre standardisé, vente sous le comptoir ; et la mobilisation de la société pour casser l'image du tabac
7. Des campagnes de prévention ciblées vers les plus jeunes, les femmes enceintes, les plus précaires
8. Le développement de capacités de recherche
9. Le renforcement des partenariats au niveau européen et mondial
10. Une structure interministérielle exclusivement dédiée au contrôle du tabac

Lors de la Conférence de presse, le Professeur Yves Martinet Chef du Service de pneumologie du CHU de Nancy et Président de l'Alliance Contre le Tabac rappelle que : *« Les candidats ne doivent pas oublier que les dépenses publiques sont d'abord des dépenses sociales et que l'avenir de l'économie de notre pays dépend de la santé de ses habitants. Mieux : la lutte contre le tabac est bénéfique pour les finances publiques, eu égard au coût social du tabagisme (de l'ordre de 3 % du PIB) quatre fois supérieur aux recettes fiscales issues de la vente du tabac. »*

D'ici le 11 avril, l'Alliance contre le tabac fera le bilan des rencontres avec les équipes de campagne de chacun des 10 candidats, et présentera publiquement leurs prises de position ou leurs silences....

Contacts :

Professeur Yves MARTINET (Président) : 06 83 51 31 69

Mme Clémence CAGNAT-LARDEAU (Directrice) : 06 50 54 69 06

L'Alliance contre le tabac, fédération d'associations regroupant aujourd'hui une trentaine de membres et de personnalités intervenant dans la lutte contre le tabagisme, contribue, aux niveaux national et international, à l'application des recommandations de la Convention-Cadre de l'OMS de lutte Anti-Tabac, signée et ratifiée par la France en 2004. Elle soutient des actions d'information et prévention, promeut une application rigoureuse de la réglementation, et exhorte les pouvoirs publics à un engagement à la hauteur du nombre de décès que le tabagisme provoque.

Interpellation des candidats à l'élection présidentielle : 3 semaines pour s'engager véritablement !

Le lundi 19 mars 2012, le Conseil constitutionnel a publié la liste officielle des candidats à l'élection présidentielle. Sur la base des travaux de son livre blanc, l'Alliance contre le tabac interpelle l'ensemble des candidats.

Parmi les questions qui seront soulevées le **jeudi 22 mars** lors de la conférence de presse :

- Quels engagements seront pris ces cinq prochaines années pour lutter contre la première cause de décès évitable dans notre pays ?
- Quelles garanties seront données pour assurer le respect de la législation ?
- Quelles mesures seront déployées afin de contrer l'ingérence de l'industrie du tabac ?
- Quelles propositions pour améliorer la prévention, la diminution de la prévalence tabagique et l'aide à l'arrêt du tabac en faveur de différentes catégories de fumeurs, notamment les plus jeunes, les femmes enceintes, les populations les plus précaires... ?
- Quels moyens seront attribués à la mise en œuvre de la Convention Cadre et au traitement de la dépendance ?

Dans les prochains jours, l'Alliance contre le tabac prendra contact avec les différents candidats afin de rencontrer leurs équipes de campagne et de les sensibiliser aux recommandations du livre blanc.

Lors de ces rencontres avec les présidentiables, l'Alliance contre le tabac poursuivra les objectifs suivants :

- Expliquer le contenu des travaux du livre blanc et obtenir des réponses quant aux engagements des candidats sur ce thème prioritaire de santé publique.
- Rappeler, qu'en cette période de crise économique, la diminution de la consommation de tabac serait la bienvenue pour les finances publiques. Les taxes et recettes issues de la vente du tabac sont en effet loin de compenser le coût social global du tabagisme, estimé à 3,05 % du PIB français.
- Prévoir des mesures fiscales conformes aux objectifs de santé publique mais qui n'augmentent jamais les profits des multinationales du tabac.
- Agir pour l'application réelle de la législation en vigueur par la création d'un observatoire du contrôle du tabac.
- Faire de la lutte contre le tabagisme une priorité dans la prochaine loi relative à la politique de santé publique.

Le **mercredi 11 avril**, l'Alliance contre le tabac présentera officiellement et publiquement son livre blanc et fera état des réponses qui lui auront été apportées par les équipes de chacun des candidats.

Contexte

Le livre blanc 2012 du contrôle du tabac en France est un travail destiné à un public directement ou indirectement intéressé par la thématique du tabac et la santé publique.

Première cause de décès évitable dans notre pays, le tabac est responsable de la mort prématurée de 60 000 personnes chaque année. Derrière ce chiffre, il est nécessaire de rappeler que le tabac, sous couvert de refléter la liberté individuelle, l'indépendance et la rébellion, est la cause de souffrances indicibles au cœur même de la population française. La réduction de l'espérance de vie, la perte de nombreuses années de vie confortable, la maladie et la dépendance, sont les sombres revers du business florissant des multinationales du tabac. Par ailleurs, les coûts sociaux et économiques du tabac – de l'ordre de 3,05% du Produit Intérieur Brut¹ – représentent un asservissement inacceptable, qu'il convient de dénoncer et d'enrayer à tout prix.

Les raisons de l'épidémie du tabac en France sont plurielles. Le tabagisme a longtemps été considéré comme une norme sociale liée au patrimoine national. Fumer étant devenu la norme par excellence dès la fin du XIXe siècle, la cigarette faisait naturellement partie du paysage sociétal, l'Etat détenant le monopole du marché du tabac par l'entremise de son bras armé, la SEITA² (et ce jusqu'en 1995).

Si le tabac, produit addictif par excellence, est devenu culturellement admis, socialement acceptable et banalisé, c'est le résultat d'une histoire où l'Etat a joué un rôle crucial, notamment en incitant à sa consommation alors que ses dangers en étaient encore peu connus.

A partir de la seconde moitié du XXe siècle, la prise de conscience et la publication de données scientifiques relatives aux méfaits du tabac sur la santé furent progressives. Les instrumentalisation, toutes récentes, mettant en doute la nocivité du tabagisme passif sur la santé ou l'efficacité des traitements de substitution, prouvent, s'il en était encore besoin, que les messages de prévention et d'information ont été, et sont toujours, ardemment combattus par les acteurs du tabac.

Les politiques publiques menées depuis quarante ans, notamment depuis la loi Veil de 1976, ont toutefois permis de modifier peu à peu l'image du tabac dans la société. En France, et dans de nombreux pays, le tabac est une « drogue » licite, ce qui a contribué à développer une position schizophrène de l'Etat : d'un côté s'occuper de la santé publique, et de l'autre, engranger des revenus toujours plus attendus car non négligeables... Depuis la fin des années 90, la santé publique devient une politique à part entière, et des mesures telles que l'interdiction de la publicité, la hausse des taxes et des prix des produits du tabac, l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif rendent compte des efforts et de l'engagement de la communauté scientifique, des professionnels de santé et de la société civile, pour essayer d'enrayer la consommation de tabac.

¹ P. FENEGLIO, V. PAREL, P. KOPP, Le Coût social de l'alcool, du tabac et des drogues illicites en France, 2000

² Société nationale d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes.

La lutte contre le tabac appelle à des actions ciblées. Derrière les 29,1% de fumeurs quotidiens³ se profilent des situations complexes générées par le constat que le tabagisme est un profond marqueur des inégalités sociales. Si les hommes fument davantage que les femmes, la consommation de tabac chez les personnes de sexe féminin a récemment augmenté de façon dramatique tandis qu'elle diminuait chez les hommes ; les sorties de classes des collèges et lycées rappellent que le fléau du tabagisme ne touche pas que les adultes ; le comportement des femmes enceintes envers le tabac ; la détresse des personnes en situation de précarité, les dangers de l'association du tabac avec d'autres substances psychoactives (que l'on appelle polyconsommation) ou encore les différentiels d'accessibilité, pour les Français, aux mécanismes d'aides au sevrage et à l'arrêt : l'état des lieux du tabagisme dans notre pays nécessite plus que jamais une politique cohérente et lisible sur le long terme, permettant de tenir compte des spécificités propres à chaque catégorie de fumeurs.

L'Alliance contre le tabac souligne la nécessité d'appliquer efficacement la législation déjà en vigueur. Ainsi, les mesures proposées par le livre blanc produiront pleinement leurs effets à la seule condition de se baser sur un socle normatif préexistant réellement mis en œuvre. A titre d'exemple, les réglementations relatives à l'interdiction de la vente des produits du tabac aux mineurs ou à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif sont mal appliquées, ce qui aboutit, in fine, à dévaloriser globalement les mesures de lutte contre le tabac.

³ Augmentation récente du tabagisme en France : principaux résultats du Baromètre santé, France, 2010, F. BECK, R. GUIGNARD, J.B. RICHARD, Jean-Louis WILQUIN, Patrick PERETTI-WATEL – Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH), 31 mai 2011.

Méthodologie

L'objet initial de la CCLAT est de « *protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée de tabac.* » A cet égard, le livre blanc 2012 du contrôle du tabac en France propose des recommandations de santé publique pour les prochaines années, afin de réduire durablement et de façon importante la consommation de tabac et ses conséquences sanitaires et sociales.

Il s'agit notamment :

- d'évaluer la pertinence et l'efficacité mise en œuvre de la CCLAT sur le territoire métropolitain ;
- d'identifier et caractériser les difficultés rencontrées pour son application ;
- de décrire l'organisation et le fonctionnement du contrôle du tabac en France ;
- de formuler des recommandations.

Parmi les 38 articles de la CCLAT, 15 ont été retenus pour l'élaboration du livre blanc. Il s'agit des articles et thématiques suivants :

- Article **4** : principe directeurs
- Article **5.3** : ingérence de l'industrie du tabac
- Article **6** : fiscalité
- Article **8** : protection à l'égard du tabagisme passif
- Articles **10 & 11** : composition des produits du tabac, conditionnement et étiquetage
- Article **12** : sensibilisation, communication
- Article **13** : interdiction de la publicité
- Article **14** : sevrage tabagique
- Article **15** : commerce illicite
- Article **16** : vente aux mineurs
- Article **19** : responsabilités juridiques
- Articles **20 & 22** : coopération internationale et expertise technique
- Article **26** : financements

Les étapes du projet ont été les suivantes :

Phase 1 - L'Alliance contre le tabac recueille les informations disponibles sur le contrôle du tabac en France.

Phase 2 - L'Alliance transmet ces informations aux « personnes sources ». Ces intervenants rédigent une analyse dans laquelle ils font état de leurs positions et recommandations au regard d'un article de la CCLAT.

Phase 3 - L'Alliance contre le tabac réalise une synthèse des contributions des personnes sources et restitue des lignes directrices.

Phase 4 - Cette synthèse, accompagnée des contributions des personnes sources, est adressée aux « rapporteurs ». Les rapporteurs élaborent des recommandations générales afin d'améliorer l'efficacité des mesures du contrôle du tabac. Une audition doit permettre aux rapporteurs de présenter leurs travaux aux membres du comité de pilotage.

Phase 5 – Sur la base des contributions des personnes sources et des rapporteurs, l'Alliance contre le Tabac propose le « livre blanc 2012 du contrôle du tabac en France » et ses recommandations.

Sur la base de ses travaux et des expertises, le livre blanc de l'Alliance contre le tabac propose des recommandations pour les cinq prochaines années et à plus long terme afin d'enclencher un véritable mouvement de « *dénormalisation* » du tabac en France.

Le livre blanc a reçu et analysé cinquante contributions de la part de « personnes sources » : experts du contrôle du tabac, professionnels de santé publique, médecins, juristes, économistes, maître de conférences, députés français et européens, spécialiste de la publicité et de la communication...

L'Alliance contre le tabac a également rencontré treize « rapporteurs », permettant de mettre en perspective ses recommandations :

- Philippe Amiel, sociologue, directeur de l'Unité de recherche en sciences humaines et sociales, Institut Gustave Roussy – Principes directeurs (article 4)
- Eric Godeau, historien, auteur de « *Le Tabac en France de 1940 à nos jours. Histoire d'un marché* » (2008) et « *Un monde parti en fumée, Affiches et paquets de tabac en France au XX^e siècle* » (2009) – Ingérence de l'industrie du tabac (article 5.3)
- Xavier Timbeau, Directeur du Département analyse et prévision, Observatoire Français des Conjonctures Economiques – Fiscalité (article 6)
- Jean-Marc Brasseur, Vice-président de la section santé publique et démographie médicale au Conseil national de l'ordre des médecins – Protection à l'égard du tabagisme passif (article 8)
- Marc Kirsch, maître de conférences en philosophie des sciences, co-directeur éditorial de la Lettre du Collège de France – Composition des produits du tabac, conditionnement et étiquetage (articles 10 et 11)
- Anne Laude, Professeur à l'Université Paris Descartes, co-directeur de l'Institut Droit et Santé, membre du collège Haut Conseil de Santé Publique, Présidente de l'Association Française de Droit de la Santé – Sensibilisation et communication (article 12)

- Didier Nourrisson, historien, auteur de « *Cigarette : Histoire d'une allumeuse* » (2010) et co-auteur de « *Quand les psychotropes font leur pub. Cent trente ans de promotion des alcools, tabacs, médicaments* » (2010) – Publicité (article 13)
- Jean-Louis Touraine, député – Sevrage tabagique (article 14)
- Frank Van Driessche, Direction Générale Fiscalité et Union Douanière, Commission européenne – Commerce illicite (article 15)
- Michel Hervieux, Vice-président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, président de la FCPE de Seine-Saint-Denis – Vente aux mineurs (article 16)
- Jean-Marc Nesme, député – Responsabilité (article 19)
- Agnès Dumas, Chargée de recherche, Institut Gustave Roussy – Coopération internationale et expertise technique (articles 20 et 22)
- Sylvianne Ratte, consultante, The Union – Financements innovants (article 26)

Le livre blanc et la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac

La lutte contre le tabac se développe aussi en dehors des frontières nationales et la France participe, par la voie du gouvernement, de la communauté scientifique et de la société civile, aux programmes de coopération internationale.

Les engagements de notre pays, dans le cadre de l'Union Européenne, imposent la transposition, par les pouvoirs législatifs et réglementaires, de normes permettant de consolider l'arsenal juridique du contrôle du tabac. Par ailleurs, les programmes internationaux relatifs à la lutte contre le tabac, dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ont abouti à l'élaboration de dispositions et de lignes directrices permettant de définir un cadre de lutte contre le tabagisme.

Si le chemin à parcourir reste immense, l'adoption, le 21 mai 2003, de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac⁴ (CCLAT), constitue l'acte fondateur d'une prise de conscience internationale visant à mettre un terme à l'épidémie du tabac. La France fut le premier pays de l'Union Européenne à signer puis ratifier la CCLAT (16 juin 2003 / 19 octobre 2004), premier traité international de santé publique, ratifié, à ce jour, par 174 Etats, soit plus de 90% de la population mondiale.

Les actions de lutte contre le tabac renvoient au rôle des associations et autres organisations non gouvernementales. Dans son article 4.7, la CCLAT dispose : « *La participation de la société civile est essentielle pour atteindre l'objectif de la Convention et de ses protocoles* ». A cet égard, l'entrée en vigueur de la CCLAT s'est accompagnée de la création d'un organe international, la FCA (« *Framework Convention Alliance*⁵ / *Alliance pour la Convention Cadre* »), représentant la société civile et composé de plus de 350 organisations non gouvernementales issues de plus de cent nations. En charge de veiller à l'application du Traité et de participer aux négociations de la COP (« *Conférences des Parties* »), regroupement périodique des Etats signataires de la CCLAT, la FCA relaie les expertises des ONG, les actions internationales et les pratiques les plus pertinentes en matière de lutte contre le tabac.

Le point de départ des travaux du livre blanc prend naissance dans la conviction des membres de l'Alliance contre le tabac que la CCLAT est un outil essentiel pour élaborer une stratégie pérenne visant à juguler l'épidémie de tabac en France. Il apparaît nécessaire de rappeler que la CCLAT est un outil juridique qui doit aider la France à emprunter le chemin d'une diminution crédible de la consommation de tabac. Cette convention, si elle reste le résultat d'un compromis imparfait entre de nombreux Etats signataires, détermine les principaux domaines d'action en matière de lutte contre le tabac.

⁴ www.who.int/fctc/fr

⁵ www.fctc.org

La promotion de cette convention renvoie enfin à la problématique des conséquences du tabagisme dans les pays en développement. Le tabac tue une personne sur dix dans le monde et l'industrie du tabac redouble d'activisme dans ces pays, notamment en raison de l'absence de législations adaptées et du renforcement de l'appareil réglementaire dans le monde occidental. Aussi, le déploiement de la CCLAT doit permettre à la France d'intervenir à deux niveaux : tout d'abord à l'intérieur de ses frontières afin de diminuer la prévalence tabagique parmi la population française ; mais aussi à l'international où la responsabilité de la France, par la voie de l'exemplarité et de l'échange des bonnes pratiques, est particulièrement sollicitée, en particulier dans l'espace francophone.

Présentation de l'Alliance contre le tabac

L'Alliance contre le tabac, association Loi 1901, est une coalition créée en 1992 à la suite de l'adoption de la Loi Evin. Contribuant à la mise en œuvre de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), signée et ratifiée par la France en 2004, l'Alliance rassemble une trentaine de membres et personnalités menant une politique engagée de lutte contre le tabagisme.

Ce regroupement, tout en laissant à chaque association la liberté de mener sa propre politique, facilite les échanges et expertises au profit du renforcement du contrôle du tabac et de la promotion de la santé publique et, à l'occasion d'événements mobilisateurs, constitue un véritable groupe de pression pour renforcer leurs actions.

La coordination des associations facilite les échanges et les expertises, ce qui lui permet de disposer d'une connaissance globale des stratégies de politiques nationales et de travailler avec de nombreux partenaires au niveau international, tout en encourageant une coopération accrue entre pays francophones.

Composition de l'Alliance contre le tabac

L'Alliance contre le tabac réunit, en 2012, les membres suivants :

1. Association d'Aide aux Victimes du Tabagisme - AAVT
 2. Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie - AALT
 3. Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie - AIRTBN
 4. Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Françaises - ANSFTF
 5. Association Périnatalité Prévention Recherche Information - APPRI
 6. Association pour la Recherche sur le Cancer - ARC
 7. Capitole Stop Tabac - CST
 8. CaméraSanté
 9. Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française – CESPARM
 10. Comité National Contre le Tabagisme - CNCT
 11. Comité National Contre les Maladies Respiratoires - CNMR
 12. Coordination Bretonne de Tabacologie - CBT
 13. Droits des Non-fumeurs - DNF
 14. Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme - ECLAT
 15. Fédération Française de Cardiologie - FFC
 16. Fédération Française des Oncologues Médicaux - FFOM
 17. France Réseau des Addictologues Comportementalistes et Tabacologues - FRACTAL
 18. Institut Rhône-Alpes Auvergne de Tabacologie - IRAAT
 19. Ligue Nationale Contre le Cancer
 20. Ligue Vie et Santé - LVS
 21. Mieux Vivre Sans Tabac - MVST
 22. Mutuelle Nationale des Hospitaliers - MNH
 23. Observatoire Sanitaire et Social des Activités Festives - OSSAF
 24. Office Français de Prévention du Tabagisme - OFT
 25. Paris Sans Tabac - PST
 26. Réseau de Préventions des Addictions - RESPADD
 27. Société Française de Tabacologie - SFT
 28. Société Française de Santé Publique - SFSP
 29. Tabac et Liberté
- Membres associés**
30. Pr Maurice Tubiana (Président d'honneur)
 31. Pr Gérard Dubois (Président d'honneur)